Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230921-D2023_127-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2023)

Date de convocation : 30 aout 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 23
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 21 septembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, PARIS, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, CACHELOU.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX, JAVELAUD, PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, GANTCH, CASSOU, BLANCHET et M. BEROT-LARTIGUE, SASSOUBRE, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
M. SASSOUBRE à M. CASAUBON
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE
M. BEROT-LARTIGUE à Mme CANDAU
M. CASADEBAIG à M. DESSEIN
M. GABASTON à M. MARTIN

Secrétaire de séance : M. CARREY

OBJET : QUESTIONS DIVERSES - SOLIDARITE AVEC LA POPULATION MAROCAINE

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.
Sensibles aux drames humains de ce séisme, la communauté de communes de la Vallée d'Ossau tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain.
La communauté de communes de la Vallée d'Ossau souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de soutenir les victimes du séisme, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don d'un montant de **2 000 €** au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce le Maroc.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- ACCEPTE de faire un don d'un montant de **2 000 €** au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) ;

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président
Jean-Paul CASAUBON